

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERIONS: Annonces: la ligne... 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE, etc.

Les abonnements les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

- A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale, 13
A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, Grand Canal, etc.

ROUBAIX, LE 1^{er} MARS 1883

LA RÉVISION

La Chambre va être très-prochainement appelée à se prononcer sur la proposition Andrieux-Barodet, tendant à la révision de la Constitution.

Il ne s'agit pas de voter sur le fond du projet, mais simplement sur sa prise en considération.

Et voilà qu'on parle à ce propos de dissentiments graves survenus au sein du cabinet, entre MM. Waldeck-Rousseau et Jules Ferry.

M. Jules Ferry prétend que le débat soulevé devant la Chambre est inopportun, et que le gouvernement doit se rattachar à l'amendement déposé un par M. Lenien, amendement qui déclare qu'il n'y a pas lieu à révision.

M. Waldeck-Rousseau est d'un avis contraire. Il est lié par son passé ministériel, comme sont liés M. Margue et M. Raynal.

Tous trois ont appartenu, soit comme ministres, soit comme sous-secrétaires d'Etat, au défunt Grand-Ministère. Tous trois ont suivi M. Gambetta dans ses projets de révision partielle.

Ils sont mal venus à déclarer en 1883, inopportune, une question qu'ils ont défendue au prix de leur portefeuille en janvier 1883.

Les voilà placés dans une situation embarrassante d'où ils ne peuvent sortir qu'en brûlant ce qu'ils ont adoré, ou qu'en ouvrant une nouvelle crise après la pénible constitution d'un cabinet qu'on appelle pompeusement dans la presse radicale: « Le long ministère. »

Cette question de révision peut devenir, pour le cabinet Ferry, ce qu'a été, il y a quelques jours, la question des Princes pour les cabinets Duclercq et Fallières.

Cette Chambre est incorrigible. Elle ne peut pas s'occuper sérieusement des affaires du pays. Dès qu'elle a travaillé pendant quelques séances, il faut qu'elle soulève de nouveau une de ces questions stériles, qui agitent l'opinion, effrayent, les intérêts et renversent les ministres.

On avait cru d'abord que toute tentative de révision serait primée à une majorité considérable; mais les mécontents s'agitent dans les groupes. Les ministres d'hier qui veulent redevenir les ministres de demain, les candidats évincés, toute armée des inassouvis se démentent pour constituer une majorité en faveur de MM. Andrieux et Barodet.

Et cependant combien de lois utiles sollicitent l'attention de la Chambre. Sans parler de la réorganisation de notre législation militaire, il y a la loi sur les récidivistes, que le nombre toujours grandissant des crimes et des délits rend plus que jamais nécessaire.

Il y a la loi sur les faillites, dont le vote est peut-être plus impérieux encore en face d'une situation industrielle et commerciale, qui va chaque jour en s'aggravant, au point d'alarmer sérieusement les plus optimistes.

Il y a la loi sur la réforme municipale, dont les débats sont engagés et dont on veut, très-inutilement, interrompre le cours.

Il y a surtout la discussion des tarifs douaniers, qui devrait être reprise, pour aboutir dans un sens conforme aux légitimes revendications de nos intérêts.

La trêve des partis pourrait un instant se faire sur toutes ces questions supérieures. L'esprit public, troublé par les discussions passionnées des derniers jours, pourrait enfin retrouver un calme réparateur et nécessaire à la reprise du commerce.

Voilà ce que tout le monde dit dans le public, ce que la presse répète quotidiennement, ce qu'il serait temps enfin que nos législateurs comprennent!

PIERRE SALVAT.

Les nouveaux chefs de corps d'armée

LE GÉNÉRAL FÉVRIER

Dès que le général Chanzy fut mort, on mit en avant, pour lui succéder à la tête du 6^e corps, les généraux Sausser, Wolff et Février.

Ce dernier semblait même tenir la corde, mais pour des convenances tout à fait personnelles, il préféra renoncer à l'honneur de succéder à Chanzy et demanda à ne pas quitter Marseille où il avait été nommé en remplacement de M. Billot, lorsque celui-ci fut appelé au ministère de la guerre.

En ce qui concerne aujourd'hui, c'est à un ordre formel qu'il obéit.

Le général Février passe pour un officier de grande valeur. Jusque-là il n'a encore fait ses preuves ni comme organisateur, ni comme tacticien et ni en laque de confiance, car, pendant la guerre, il n'eut que l'honneur de commander, puis colonel.

Par contre, M. Février a brillamment fait ses preuves de bravoure et d'énergie pendant le siège de Lyon, où il a commandé de 1871 à 1878.

Ce fut lui qui, le 30 avril 1871, était à la tête de la fameuse charge de la Guillotière, au cours de laquelle le préfet du Rhône fut frappé d'une balle.

C'est dans cette même circonstance que M. Andrieux, procureur de la République à l'époque fut quelque peu fouillé aux pieds par une charge de cavalerie.

En quittant le commandement de la place de Lyon, le général Février fut nommé divisionnaire le 6 juillet 1878.

Le général Février est de taille moyenne; il est agile et alerte et pour me servir d'une expression familière, il est bien en point. Ses cheveux sont blancs ainsi que sa grosse moustache qui retombe militairement jusqu'au menton.

Après de l'œil droit, le général porte une cicatrice très-visible. C'est la trace d'une balle qu'il reçut pendant la guerre, et qui mit ses jours en danger, car après lui avoir traversé l'os maxillaire, elle est ressortie derrière la reille.

Il souffrait encore beaucoup, et sa blessure n'était pas encore fermée, lorsqu'il accepta le commandement de la place de Lyon. Pendant l'émeute dont j'ai parlé, le général portait une grosse rondelle de taffetas noir qui se voyait de loin.

Les émeutiers lyonnais l'avaient surnommé: le Balafré.
Glorieuses balafres, que celles-là.
Le général Février est commandeur de la Légion d'honneur.

GÉNÉRAL DE COLOMB

Le général de Colomb, qui va remplacer à Marseille le général Février, a fait toute sa carrière en Algérie.

Pendant la guerre, M. de Colomb fut un des meilleurs lieutenants de Chanzy, et sa conduite à l'armée de la Loire fut si brillante, qu'elle le mit au premier rang.

Après l'armistice, le général de Colomb, que le grand duc de Mecklénbourg taquinait sous ce nom de sujet de la délimitation des positions à occuper, se mit en fureur et écrivit au commandant allemand une lettre très-énergique et très-vaillante, qui fit quelque bruit à l'époque.

Et cependant, c'est le meilleur homme du monde, ses soldats et ses officiers l'adorent, mais, dame! il n'aime pas qu'on l'agace...

M. de Colomb sera, sans nul doute, profondément regretté de tous à Orléans, où il commandait la 2^e division d'infanterie.

Au physique, le nouveau commandant est grand, d'une corpulence ordinaire. Lorsqu'il se redresse et qu'il vous regarde de son œil perçant, on lui en a civil, on s'aperçoit qu'on est en face d'un brave à trois poils.

Lors du procès du maréchal Bazaine, M. de Colomb eut l'honneur de siéger, à Trisonan, à côté de M. le duc d'Aumale.

Le général de Colomb, qui est divisionnaire depuis le 16 septembre 1871, est grand-croix de la Légion d'honneur.

GÉNÉRAL CARREY DE BELLEMARE
Le général Carrey de Bellemare commandait à Périgueux une brigade d'infanterie, lorsqu'il fut nommé divisionnaire, le 3 juin 1879. Il prit le commandement de la 2^e division d'infanterie, à Nice, et des subdivisions de Toulon, Antibes, Aix et Ajaccio.

Pendant le siège de Paris, il commandait la place de St-Denis, on parla beaucoup et surtout il fit parler beaucoup de lui, à cette époque.

Après tout ce tapage, mis au pied du mur par Jules Simon, qui lui offrait le commandement suprême, il eut la pudeur de se rendre justice, mesura la responsabilité, pesa son mérite, et refusa.

Au Bourget, le général Carrey de Bellemare fit tuer inutilement les mobiles de la Seine, et n'oublia qu'une chose: son artillerie.

Entré dans la vie politique, comme tout bon général républicain, il se distingua particulièrement au 16 Mai, embolla le pas aux 303, crut au coup d'Etat, et, en attendant, opéra une violente sortie contre le drapeau blanc, non sans protester, bien entendu, qu'il était prêt à marcher pour la République.

Cet étalage istempestif et pen conforme à la discipline, lui coûta son commandement de brigade à Périgueux. Il fut mis en retraite d'emploi par le ministre de la guerre, général Rochefort. Mais le général Gressley, arrivé aux affaires, le rappela bientôt à l'activité, avec de l'avancement.

M. Carrey de Bellemare est commandeur de la Légion d'honneur.

RIEN, RIEN, RIEN!

Il y aura... dans quelques semaines... deux ans que l'expédition de Tunisie est commencée. Il y a donc deux ans que l'opinion publique et nos législateurs sont saisis de la nécessité de compléter notre organisation militaire, absolument défectueuse, en ce sens qu'elle ne pouvait se prêter à aucune autre solution militaire, que celle en vue de laquelle elle a été spécialement

faite: à savoir la défense de notre frontière de l'Est.
Depuis deux ans, la presse en a longuement discuté, et une grande commission parlementaire, présidée d'abord par M. Gambetta, puis par M. Martin-Feuillée, a été chargée de réviser la loi de recrutement, d'organiser une force spéciale toujours disponible pour l'Algérie et les colonies et, enfin, de fabriquer une loi remplaçant celles d'avril 1832 sur l'avancement et de mai 1834 sur l'état des officiers.

De temps en temps, cette grande commission donne de ses nouvelles au pays, en annonçant qu'elle a adopté en principe tel ou tel changement; mais elle n'aboutit à rien. Et si demain l'obligation nous arrivait d'envoyer trente mille hommes dans une nouvelle Tunisie, ou nous devrions manquer à cette obligation, ou il faudrait encore une fois décosser nos régiments de Quimper à Nice et de Bayonne à Calais.

Je déteste l'opposition systématique, mais il y a quelque chose que je hais encore plus que l'opposition systématique, c'est la niaiserie gouvernementale. Or, en matière militaire, jamais gouvernement n'a été plus naïf.

En voici une preuve. Sous l'Empire, on avait la manie désastreuse d'inventer tous les jours de nouveaux uniformes, de dorer les officiers sur toutes les coutures. De 1851 à 1870, l'infanterie a changé trois fois de tunique, quatre fois de schakos; les chasseurs à cheval ont passé par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel: un instant, on a enlevé la tunique à la tunique des fantassins, pour la mettre aux habits des cuirassiers et des dragons. La République, elle, a tranché dans le vif; elle a décidé qu'aucun changement dans la tenue ne pourrait être ordonné sans que la Chambre l'eût autorisé préalablement. Depuis, tous les jours, on voit surgir un nouveau képi, une nouvelle chaussure, une nouvelle veste et un nouveau pantalon... ce sont des essais auxquels se livrent les généraux tailleurs et les tailleurs généraux de la République. Cette anarchie qui règne dans le costume de l'armée, en vahit l'esprit de nos législateurs, quand il s'agit de régler des intérêts beaucoup plus considérables. On essaie, on discute, on ne décide rien.

La plus grosse question que doit résoudre la commission de l'armée, après l'organisation d'une armée légère, toujours disponible, soit pour l'Afrique, soit pour les colonies, c'est évidemment le mode de recrutement des soldats et des officiers. Cette question touche non seulement aux intérêts généraux et politiques du pays, mais aussi aux intérêts sociaux et privés des particuliers.

Le service de trois ans, qui honorablement et équitablement administré, aurait dû suffire aux besoins militaires, est devenu par la maladresse de ceux qui le proposent une mesure acre, comminatoire, une sorte de guerre à l'intelligence, à la science, à l'art, au goût. On en fait un instrument d'égalité bête, une guillotine morale sous laquelle doivent passer toutes les aptitudes et tous les talents. Il importe donc que cette affaire soit réglée vite, afin que nos systèmes d'éducation intellectuelle et professionnelle soient amodiés en vue des sacrifices de temps que l'on veut exiger de tous les Français.

On veut aussi - et cela est plus juste - que les futurs officiers aient passé un certain temps comme soldats dans les régiments, avant d'entrer à l'École militaire d'où ils sortiront avec l'épaulette. Voilà encore une mesure dont l'opportunité ne peut éternellement peser sur quelques mil-

liers de familles dont les enfants se destinent à la carrière militaire.
Lorsqu'il s'agit de faire une bêtise, d'expulser les princes de l'armée ou de bien caser un favori, on n'y va pas par quatre chemins. Cela n'est pas difficile; on peut faire cela sans avoir étudié; la science des Brissot, des Grévy, des Floquet, des Devès, y suffit amplement. Mais une bonne loi d'organisation ne se rédige pas comme un décret de mise en non-activité. Et l'armée attend de le pays attend et l'étranger se moque de nous. En douze ans, on n'a pas su réformer une armée nouvelle. Toute la science du moment se borne encore à critiquer l'armée ancienne, à démolir ce qui existait et n'existe plus. Quant à reconstruire, c'est, paraît-il, au-dessus des forces de la couche dirigeante actuelle.

Faire de l'opposition au passé, le craindre et le combattre, voilà tout ce que l'on sait et ce que l'on peut faire, il est certain que le passé était faible, mais le présent est plus médiocre encore. Là-dessus tout le monde est d'accord, mais personne n'a la force du mieux et le progrès est enrayé par des considérations purement politiques.

Cependant, un tel état de choses ne peut durer plus longtemps sans danger. Les grandes institutions comme l'armée, comme la magistrature, ne vivent que de sécurité. Or, chaque jour amène, aujourd'hui, une turbulence nouvelle. La grande commission de l'armée avait le devoir de travailler vite; aujourd'hui, elle n'est guère plus avancée que le jour où elle a été élue. Elle ne sait ni ce qu'elle veut, ni ce qu'elle peut, ni ce qu'elle doit faire.

Elle a déjà vu défiler devant elle quatre ministres de la guerre: les généraux Farré, Campenon, Billot et Thibaudin; elle a entendu tous les faiseurs de système et ses convictions sont ébranlées au lieu d'être consolidées. Rien ne prouve que dans six mois elle sera plus décidée qu'aujourd'hui. En s'arrogeant des droits supérieurs, des pouvoirs dictatoriaux, elle s'est condamnée à l'immobilité, puisque chaque événement vient ébranler ses décisions de la veille et détruire l'effet de ses délibérations.

Dans les douze ans qui viennent de s'écouler, outre treize cent millions provenant du fond de liquidation, nous avons dépensé, bon an mal an, six cent cinquante millions pour l'armée. Cela représente un total de neuf milliards. Nous possédons un fusil incomparable, un canon de campagne qui n'a pas de rival; on peut armer deux millions cinq cent mille hommes; notre frontière de l'Est est pourvue de fortifications inexpugnables, dit-on, et l'armée doute-millemerait. Elle ignore comment elle se mobiliserait et se concentrerait en cas de guerre. On lui a si souvent répété que son recrutement d'officiers est défectueux, que son cadre de sous-officiers est médiocre, qu'il lui faut un grand patriotisme pour ne pas se décourager complètement.

En définitive, ce qui manque à notre armée peut être fait en six semaines, juste le temps consacré par la Chambre des députés et le Sénat aux lois d'expulsion. On n'a pas trouvé de six semaines depuis deux ans, de même que depuis douze ans, on n'a pas trouvé dans les neuf milliards qu'on a dépensés, quatre millions pour apprendre à mobiliser et à concentrer quelques vingt-cinq de mille hommes.

Si la République française, qui paraît avoir obtenu qu'on ne bombardât pas d'étoiles les Castors militaires de l'Elysée, du palais Bourbon et du Luxembourg, veut joindre sa voix à la nôtre pour demander la prompte confection des lois en projet et

un essai partiel de mobilisation, peut-être l'écouterait-on.
Sinon, on continuera à ne rien faire, rien, rien, rien!

JULES RICHARD.

LA FRANCE EN EUROPE

Le nouveau ministère a inséré, dans sa déclaration aux Chambres, certaines de ces phrases à effet, devenues banales à force d'être répétées par tous les gouvernements, pour caractériser la politique extérieure de notre pays. Il a protesté de ses intentions entièrement pacifiques unies à la ferme volonté de conserver à la France le rang qui lui appartient dans les conseils des nations. Nous connaissons dès longtemps ces formules. Ce sont des mots; voyons les choses.

Dans quelles conditions le cabinet Ferry va-t-il exercer son action diplomatique au dehors? Sous quels auspices s'inaugurent ses rapports avec les grandes puissances? La situation de la France en Europe n'est évidemment pas favorable. Les fautes de notre politique intérieure ont réjailli sur tous nos intérêts à l'étranger et les ont peut-être irrémédiablement compromis. Nous avons déprécié follement notre activité dans des querelles intestines, dans des luttes d'ambition, dans des compétitions de pouvoir qui nous ont détournés de tout ce qui se passait autour de nous et nous ont mis en dehors du mouvement international. M. de Freycinet a jeté notre dernière carte le jour où il proposa d'aller prendre position sur les bords du canal de Suez, afin de se réserver un rôle utile lors du règlement de la question d'Egypte.

La Chambre, menée par des passions de parti et plus désireuse de renverser le ministère du 30 janvier que de sauvegarder la dignité et l'influence de notre pays, n'a pas eu cette prévoyance. Elle a refusé le crédit demandé. M. de Freycinet est tombé. Depuis, on peut dire que nous n'avons plus eu de politique étrangère.

Les questions extérieures se sont développées sans nous, sinon contre nous. Elles sont en train de se résoudre sans que nous puissions rien y faire. L'Angleterre, sûre de l'appui de l'Allemagne, s'empare de plus en plus de l'Egypte, sans se préoccuper de ce que nous pouvons en penser. Les voyages récents de M. de Giers attestent entre les grands Etats du Nord des combinaisons obscures qui, probablement, ne sont pas à notre avantage. Dans notre expansion coloniale, à Madagascar, au Congo, en Océanie et dans l'extrême Orient, nous nous trouvons en face de l'hostilité non déguisée de nos voisins d'outre-Manche, toujours prêts, malgré leurs protestations pacifiques, à empêcher, dans le monde entier, le développement commercial de toute grande nation, et particulièrement de la France.

Les difficultés que notre diplomatie trouve devant elle et les dangers qu'elle a à combattre sont donc de la nature la plus grave. Pour reprendre le rang qui, suivant la déclaration ministérielle, appartient à notre pays, il faudrait beaucoup d'efforts et beaucoup d'habileté. Sommes-nous en état de reconquérir cette situation perdue? Hélas! il faudrait se faire, pour cela, la plus complète illusion.

Le prestige, l'autorité, l'influence de la France en Europe, déjà lamentablement compromis par l'abdication où nous nous sommes condamnés, ont reçu dans ces derniers temps des atteintes dont rien ne semble pouvoir les relever.

On a dit encore toute pâle, toute troublée, comme à l'ordinaire. Vous êtes ici en sûreté. Rien ne vous menace. Comment voulez-vous que je me calme, si je ne vous vois pas sourire et être heureuse comme d'habitude!

— Mademoiselle... commença Hervé.
— Elle l'interrompit par un regard. Mais sans perdre de son audacieux sang-froid.

— Mademoiselle, reprit-il, comment donc ce fait si étrange et si monstrueux a-t-il pu se produire?

— Allons, Fernande, appuya la marquise, dites nous en détails...

— Oh! madame!

— Vous voyez, elle est encore paralysée, anéantie. Quand elle est revenue avec ses libérateurs...

— Ses libérateurs? interrogea Hervé en jetant un coup d'œil scrutateur sur Lucien.

— Oui, continua la marquise, Fernande a été sauvée par un jeune peintre et sa femme. Ils m'ont raconté... Ah! je vous prie de croire que j'étais tout oreilles, monsieur de Bréan, surtout quand ce peintre m'a appris sa lutte avec un homme atroce, une espèce de bandit...

Hervé, lui aussi, devint tout oreilles.

— C'est l'histoire de Lucien, pensa-t-il.

— Il ignorait que Juliette se fut noyée en se sauvant à la tête du bateau où elle avait entraîné Fernande. Mais, du moment qu'elle n'avait plus reparu, cela indiquait très-clairement qu'elle se cachait, qu'elle se mettait à l'abri et que ses révélations n'étaient plus à craindre.

LA SUITE

FEUILLETON DU 2 MARS - 50 -

Pauvre Fille

PAR HIPPOLYTE AUDEVAL

XXX

En présence

Les yeux fixes, regards, la bouche entrouverte de terreur, elle recula instinctivement jusqu'à une des cloisons du salon, et elle y appliqua ses mains comme pour l'entreouvrir et s'enfuir.
Le salon n'était pas très-éclairé. Il n'y avait qu'une lampe sur la table et une autre sur la cheminée. Recouvertes d'abat-jour en papier rose découpé, elles ne répandaient qu'une lumière très-atténuée, chaude, colorée et dissimulant la pâleur de Fernande.

avec la grâce nonchalante qui lui était familière.
— Bonsoir, dit-il. Il y a longtemps qu'on ne vous a vu.
— Je suis un peu égoïste, comme vous voyez, ajouta la marquise. Vous venez pour mon fils et j'ai réclamé ma part de cette amabilité. Votre visite... Mais on est donc Fernande?
— Elle tourna à demi la tête.
— Restez donc, Fernande, reprit-elle. M. de Bréan est un ami de mon fils.
— Oh! oui, je veux rester, pensa-t-elle. Ma faiblesse seule me conseillait de fuir. Les voir en présence tous les deux... O mon Dieu, protégez-moi!
Hervé avait pris un siège.
— Ce soir, continua la marquise, votre visite, monsieur, nous est particulièrement agréable. Elle détournera le cours de préoccupations... Allons, n'en parlons plus, n'est-ce pas, Fernande? Et pourtant on a souvent tort de se taire. Un avis fort de circonstance est que quelquefois fort utile, d'autant mieux que soi-même on ne voit pas toujours bien clair dans sa propre situation. Broussonne!... pardon! c'est mon notaire... Broussonne ne cesse de me le répéter.

Un geste de Fernande l'interrompit.
— Qui est-ce? dit-il.
— C'est Fernande, reprit Mme d'Amblemont. Vous êtes venu en voiture, monsieur de Bréan?
— Oui, madame.
— Dans votre voiture, à vous appartenant?
— Et conduite par deux de mes chevaux, madame.
— Avec vos gens?
— Un cocher et un valet de pied.
— A la bonne heure! Vous étiez en force. En quel temps vivons-nous, grand Dieu! Nous rétrogradons vers la barbarie, Paris n'est plus habitable. On y commet des attentats qui dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir de plus horrible. Notez que je n'y croyais pas. Il ne m'est jamais rien arrivé, à moi. Je vais et je viens dans Paris sans que jamais on m'ait cherché chicane. Au contraire, on est très poli, et je suis aussi à l'aise dans les rues que dans mon salon. Mais je suis privilégiée, à ce qu'il paraît. Paris est un coupe-gorge, le département de la Seine est aussi périlleux que les Abruzzes, l'Espagne et certains pays de sauvages. Il faut se rendre à l'évidence, car enfin... Oui, monsieur de Bréan, les faits sont là, positifs, indiscutables. J'ai beau tâcher de parler d'autre chose, cela m'est impossible... On a tenté d'enlever Mlle Fernande.

— Vous m'étonnez, répondit Hervé.
— On a tenté d'enlever Mlle Fernande, répéta Lucien en le regardant dans les yeux.
— C'est à n'y pas croire! s'écria Hervé. Puis, se reprenant:
— Quand je dis que c'est à n'y pas croire, ajouta-t-il avec un sourire, je m'exprime peu courtoisement. Certes, en admirant l'audace de son coup, on peut, malgré soi, être tenté de souhaiter... Mais cette admiration qu'elle est aussi profonde que vive. Et puis

un enlèvement, c'est bon dans les Calabres ou les Abruzzes, comme je disais fort bien à la marquise. Mais à Paris!... permettez-moi de répéter, sans encourir le reproche d'impolitesse, c'est à n'y pas croire!
— Il s'enivrait en contemplant Fernande. Sa joie de la revoir était si délicate et si capiteuse, que, par instants, il oubliait tout le reste pour s'en abreuver à longs traits. Puis, elle se mêlait de l'amertume du mépris brûlant qu'il inspirait. Et alors, couvant des yeux cette jeune fille demeurée sous ce regard implacable:
— Oh! je te connais maintenant, se disait-il. La peur seule peut te livrer à moi. Eh bien! je te ferai trembler jusque dans la moelle des os, fille orgueilleuse, et je ne m'arrêterai que quand tu te jetteras toute pânie à mes pieds pour me demander grâce.
La marquise s'agitait toujours dans son fauteuil.
— Ah! le coup a été rude, reprit-elle lors que j'ai appris... Et pourtant, je n'ai su cette abominable tentative qu'en revoyant Fernande. Par conséquent, j'étais bien rassurée, le danger n'existait plus. Néanmoins, il a été tel, que j'en suis encore toute bouleversée. C'est au point que tout à l'heure, supposant que mon fils allait sortir, je l'aurais volontiers prié de s'en abstenir, afin que nous ne restassions pas seules, Fernande et moi. Et quand on vous a annoncé, monsieur de Bréan, j'ai été doublement heureuse de votre visite. Il avait même été convenu que l'on cesserait de la plus et du beau temps, pour nous procurer un peu de calme et nous remettre d'une si rude alarme. Mais, quand à moi, cela me serait impossible. Je ne puis parler de cette terrible aventure... chère Fernande!

— Elle est encore toute pâle, toute troublée, comme à l'ordinaire. Vous êtes ici en sûreté. Rien ne vous menace. Comment voulez-vous que je me calme, si je ne vous vois pas sourire et être heureuse comme d'habitude!

venir avec elle sur un bateau de commerce, à Boulogne, et Fernande, un chère et douce Fernande, y est tombée au pouvoir d'une bande de malfaiteurs...
La marquise s'arrêta pour respirer.
Cette terrible histoire, dont elle était pourtant si imprégnée qu'elle n'aurait pu s'empêcher d'en parler, à qui que ce fut, lui causait à chaque instant des soubresauts de défaillance et de terreur.
Hervé, dès qu'il fut question de Juliette, se sentit pris d'anxiété. Qu'était-elle devenue? Avait-elle fait des révélations? C'était là un point qu'il importait d'éclaircir.
Hervé dissimula son inquiétude et, d'un ton qui se força de rendre ordinaire et déguisé:
— Mais, madame la marquise, dit-il, il y a là toute une enquête à faire. Cette camariste serait-elle donc complice? Il faut avant tout l'interroger et savoir quelles allégations elle invoque pour se justifier.
— Evanouie, évaporée, disparue! s'écria la marquise. Par dieu de Juliette que si elle n'avait jamais existé! Y a-t-il eu méprise? y a-t-il eu perdition? Ah! je vous le disais bien, cher monsieur de Bréan, tout cela confond l'imagination.
Hervé approuva d'un signe de tête et un sourire victorieux plissa ses lèvres.
— Il ignorait que Juliette se fut noyée en se sauvant à la tête du bateau où elle avait entraîné Fernande. Mais, du moment qu'elle n'avait plus reparu, cela indiquait très-clairement qu'elle se cachait, qu'elle se mettait à l'abri et que ses révélations n'étaient plus à craindre.